

Activité : Intervenir en qualité d'équipier prompt secours

Durée : 40 heures - 5 jours

Effectif : 12

Centre de Formation : CIP / CI

Objectif du stage :

SAVOIR :

Evoluer dans le cadre juridique applicable a son action de secours et dans le respect des procédures autorité d'emploi.

SAVOIR-FAIRE :

- Assurer la protection individuelle et collective
- Réaliser un bilan complet et le transmettre
- Réaliser les gestes de premiers secours
- Assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage

SAVOIR-ETRE :

Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

Conditions d'accès :

- ISPV
- Être déclaré apte opérationnel

VALIDATION : CERTIFICATIVE

Thèmes abordés :

- Le Secouriste, la chaîne des Secours
- La Sécurité, l'Alerte
- L'obstruction totale des voies aériennes
- Les hémorragies externes, l'inconscience
- L'arrêt cardio-respiratoire (RCP et DEA)
- Les détresses vitales
- Les malaises et les maladies
- Les accidents de la peau
- Les accidents traumatiques des os et des articulations
- La surveillance et l'aide au déplacement

TENUE : SPF1 + PRISE DE NOTES

HORAIRES : 08h00/12h00 et 13h30/17h30

OBSERVATIONS :